

COMPTE RENDU Séminaire interne

« La lisibilité du sport féminin en Europe et dans les médias : Quels liens avec les habitantes et les habitants des quartiers populaires ? »¹

Jeudi 5 mars 2020 de 9 h à 13h
20, avenue de Ségur – 75007 PARIS



A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le Conseil national des villes a organisé un séminaire, devenu annuel, sur le sport et la pratique sportive féminine. En introduction, **Fabienne KELLER**, vice-présidente du CNV, **Sarah OURAHMOUNE** marraine du séminaire et **Sylvie DURAND-TROMBETTA**, secrétaire générale du CNV, ont remercié l'ensemble des participants et des intervenants.

¹ Recommandations à l'issue de cette rencontre : page 15



Fabienne KELLER fixe les objectifs de la rencontre :

Depuis deux ans, le CNV s'intéresse au sport dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : les différents avis sur « La candidature de Paris au JOP 2024 », « La place des jeunes filles et des femmes dans les espaces publics » en témoignent. Le séminaire du 4 mars 2019 « Sport au féminin, vecteur d'émancipation ? » dans la perspective de la Coupe du monde de football 2019 avait été l'occasion de produire des préconisations pour mettre le sport au féminin : **mesurer, corriger, agir, et innover**².

Reprenant quelques-unes d'entre elles, le CNV se propose, un an après, de dresser un bilan des avancées et, en lien avec l'avis sur « l'image des quartiers populaires dans les médias », de porter un regard particulier sur la façon dont les médias en France comme en Europe, abordent ce sujet.

- **MESURER** : Le CNV avait préconisé plusieurs recommandations visant à favoriser la mesure de la pratique sportive dans les quartiers. Un an plus tard, le CGET (maintenant ANCT) a formulé un certain nombre de consignes aux préfetures concernant la mise en œuvre d'un budget genré dans les subventions de la politique de la ville³.
- **CORRIGER** : Le CNV souhaitait que la lutte contre les stéréotypes dans le sport et la pratique sportive puisse inspirer plus largement la lutte contre les discriminations.
- **AGIR** : Le CNV avait émis de nombreuses recommandations visant à lutter contre les discriminations et les violences sexistes, pousser les instances décisionnelles du sport à aller vers une parité femmes-hommes et développer des actions médiatiques de promotion du sport féminin, notamment à l'occasion de grands événements sportifs comme la Coupe du monde de football. Le CNV relève

² Voir Annexe 1.

³ Note technique du 7 août 2019 relative à la mise en place d'une approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la politique de la ville - Expérimentation d'un budget intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes appliqué au programme 147 Politique de la ville.

notamment la création du programme DIRIGEANTES, impulsé par le Comité national olympique et sportif français, qui soutient la féminisation des instances dirigeantes sportives et qui valorise l'engagement des femmes dans le sport.

- **INNOVER** : Le CNV souhaitait que les quartiers soient des lieux d'innovation en soutenant notamment la pratique sportive libre. A cet effet, il est souligné la réalisation d'un cahier « Le sport au service de la cohésion » réalisé par le CGET en janvier 2019 ainsi que les travaux entrepris par l'ONPV.



3

Sarah OURAHMOUNE, marraine et Grande témoin ouvre la rencontre en rappelant son attachement aux valeurs d'émancipation portées par la pratique sportive et ses attentes en terme d'inclusion sur l'héritage des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. La coupe du monde de football féminine a eu de réels impacts sur la pratique sportive avec d'une part une augmentation du nombre de licenciées - on compte désormais **11% de licenciées féminines, passant de 180 000 à 200 000 femmes licenciées** – et, d'autre part, une augmentation du nombre de téléspectateurs avec plus de **5,9 millions de téléspectateurs**. Dans le cadre du plan héritage, **5 000 femmes ont été formées à l'arbitrage** et de **nombreuses actions sont déployées pour promouvoir la mixité dans le sport** avec des actions telles que « Le club des princesses » ou encore le programme « 100 femmes dirigeantes ».

Son intervention est également l'occasion d'exposer les principaux retours sur la **convention nationale sur la prévention des violences sexuelles dans le sport**⁴. La convention vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du monde du sport sur la question des violences sexuelles et des conséquences physiques et psychologiques qu'elles entraînent, pour mettre en place des actions de lutte concrètes qui feront l'objet d'un bilan au mois de mai 2020 :

- La nomination d'une déléguée ministérielle chargée des violences dans le sport en la personne de Fabienne BOURDAIS ;
- Le renforcement des effectifs de la cellule dédiée au traitement des signalements de violences sexuelles au sein de la Direction des Sports. Trois agents supplémentaires viendront compléter l'équipe déjà en place pour instruire l'ensemble des affaires ;
- La généralisation du contrôle de l'honorabilité, non seulement pour les encadrants bénévoles et l'équipe dirigeante des associations sportives, mais également pour l'ensemble des cadres d'Etat ;

⁴ Organisée à l'initiative de la Ministre des Sports Roxana MARACINEANU, la première convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport s'est tenue vendredi 21 février 2020.

- La création d'un répertoire national des associations sportives afin que le Ministère des Sports soit en capacité de mieux communiquer directement avec chacune d'entre elles sur le territoire.

Sarah OURAHMOUNE salue la récente parole courageuse et libérée de Sarah ABITBOL : s'il reste encore énormément de lumière à faire sur les violences sexistes dans le sport, le témoignage de la patineuse artistique française a indéniablement permis de briser l'omerta. Les échanges avec les participantes et les participants ont permis de mettre en lumière les rapports entre les entraîneurs et les sportives sont le plus souvent paternelles –et en cas de violences sexuelles, quasiment incestueuses-, rendant la libération de la parole très compliquée. Le parcours d'une sportive et sa sélection est entièrement entre les mains de son entraîneur....

Samira DJOUADI⁵ intervient sur la difficulté des jeunes filles à témoigner, la nécessité d'informer les parents et leur donner les éléments de discours et de mise en garde de leurs enfants. Les violences n'ont pas lieu lors des entraînements au vu et au su de tous, mais plutôt lors des déplacements. Elle relate aussi de la difficulté rencontrée par les professeurs d'EPS dans les établissements scolaires : un certain nombre de sports nécessitent le contact physique avec le professeur pour des raisons de sécurité (gymnastique, par exemple). Il faut qu'ils puissent continuer à sécuriser les exercices, sans être suspectés.



Les membres du CNV s'accordent sur l'importance de la **désignation, au sein de chaque fédération, d'un ou plusieurs tiers de confiance**. Les membres du CNV soulignent également la nécessité d'**apporter une formation aux agents en charge de recueillir les témoignages du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (119)** pour permettre aux jeunes filles de poursuivre leur pratique sportive dans un cadre d'écoute et de conseil.

⁵ Samira DJOUADI, membre du CNV, déléguée générale de la Fondation TF1. Toute jeune, elle a « avalé » des tours de piste sur un stade d'Aubervilliers, et en classe sport-études renonce au bout de deux ans à ce qu'elle vit comme un exil familial. Là où d'autres auraient délaissé ce sport trop ingrat, l'athlète de demi-fond va y puiser sa force : « En faisant du sport, tout le monde ne devient pas champion mais chacun peut se construire et se dépasser. Le sport m'a fait grandir. Le plus important n'est pas de réussir à chaque fois - la vie serait trop lisse -, c'est de se relever. ». Elle a créé avec son mari, Rachid, l'association « Sport'à vie » : « C'est un lieu où l'on cultive les valeurs d'épanouissement du sport. Nous invitons des jeunes de banlieue à participer à des événements sportifs, et à en rendre compte par des articles. En étant témoins de grands moments de sport, ils deviennent acteurs de leur vie.» www.huffingtonpost.fr/fadila-mehal/samira-djouadi-est-une-tornade-femmes- b 7448584.html.

Le CNV déplore que **les moyens financiers et matériels ne soient pas suffisant au regard des nombreuses violences sexuelles commises dans la pratique sportive**. Il est toutefois souligné que les récentes médiatisations d'affaires ont permis de libérer la parole sur ces actes.

Sylvie DURAND-TROMBETTA résume rapidement la **Stratégie Nationale Sport Santé (2019-2024)** : Le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé ont dévoilé le 14 janvier 2020, la liste des 138 premières Maisons Sport Santé certifiées, mises en place dans le cadre de la Stratégie Nationale Sport Santé. Ces structures réunissent des professionnels de la santé et du sport pour accueillir et accompagner des personnes souhaitant débiter ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé et de bien-être. Sur prescription médicale ou non. « *Les Maisons Sport-Santé participeront ainsi à la lutte contre la sédentarité et la prévention des maladies chroniques associées* » a indiqué **Roxana MARACINEANU**, ministre des sports.

5



D'ici à 2022, 500 maisons sport-santé seront installées sur tout le territoire français, avec une priorité donnée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Inscrite dans le plan national de santé publique « Priorité Prévention », la Stratégie Nationale Sport Santé porte l'ambition de (re)mettre les Français en mouvement sur tous les territoires, de déployer des pratiques adaptées accessibles et encadrées, et de faire reconnaître pleinement le rôle majeur des APS pour la santé physique et mentale de chacun. Cette stratégie s'organise autour de 4 axes :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive ;
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique ;
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants ;
- Le renforcement et la diffusion des connaissances.

Samir MAOUCHE⁶ complète ces propos introductifs :



D'un point de vue stratégique, une circulaire interministérielle a été publiée en juin 2019 pour alimenter les contrats de villes, en rappelant que les actions d'inclusion par le sport se distinguent des activités sportives ou récréatives portées par le droit commun. Les pratiques sportives féminines pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité femme-homme y sont bien évidemment inscrites. Pour aider les acteurs locaux dans la mise en œuvre concrète de cet objectif a été mentionné, notamment, comme document-ressource les travaux du CNV issus du séminaire interne de 2019 « Sport au féminin en QPV, Vecteur d'émancipation ? ».

6

D'un point de vue opérationnel, l'appel à manifestation d'intérêt #Tremplinasso, dont la présidente du jury était Sarah Ourahmoune a été un véritable accélérateur pour la pratique d'activités physiques et sportives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

C'est ainsi que 25 % des lauréats AMI « Tremplin Assos » utiliseront le sport comme levier d'intervention auprès des habitants. Ces 9 lauréats bénéficieront dès 2019 d'une enveloppe financière de plus de 3 M€/an (soit 20 % des 15 M€ dédiés à l'AMI). « Une association sur quatre utilisera les subventions de cet appel à projet pour développer la pratique sportive dans nos quartiers, c'est un effort sans pareil car cet appel à projet correspond à 20% des crédits annuels de la politique de la ville ».

A titre d'exemple, l'association Play International s'est engagée d'ici à fin 2021 au travers de son programme Playdagogie.

- à essaimer dans plus de 300 QPV ;
- à sensibiliser 130 000 enfants au vivre ensemble et à la citoyenneté par le jeu sportif et le
- à permettre à 3 700 professionnels de traiter de manière ludique des thématiques parfois jugées « sensibles » avec les enfants comme la promotion pour l'égalité fille-garçon, la lutte contre les discriminations ou encore la lutte contre les violences.

⁶ Chargé de projet Jeunesse Sports et Loisirs éducatifs, au sein du programme Lien social et images des quartiers à l'ANCT.

COMMUNIQUER- LA LISIBILITE DU SPORT AU FEMININ Exemples illustrés

Patrick CHEVALLIER⁷ et **Marie LOPEZ-VIVANCO**⁸ présentent en avant-première le *teaser* du film documentaire « **Sportives, le parcours médiatique des combattantes** »⁹ qui met en lumière le parcours de plusieurs sportives dans leur recherche de sponsors et dans leur course à la médiatisation, deux actions essentielles pour pouvoir exceller dans leur domaine car, aujourd'hui encore, dans le milieu sportif « *ce qui n'est pas vu n'existe pas* ».

7



Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, les deux intervenants se lancent un second pari : celui de suivre des femmes et des hommes tout au long de leurs parcours pour accéder aux Jeux et ainsi **mettre en exergue les différences, les inégalités et les difficultés auxquelles les sportives et les sportifs se heurtent dans leurs pratiques respectives**. Ces films documentaires ont pour ambition de filmer des parcours exemplaires d'athlètes féminines dans leurs courses à la médaille d'or et s'illustreront dans un deuxième documentaire intitulé « **De Tokyo à Paris** ». A suivre ...



Enfin, les deux intervenants travaillent également sur le projet « **Coup de projecteur sur nos quartiers** », qui entend démontrer les bienfaits de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires, au travers 9 quartiers différents.

⁷ Membre du collège habitant.e.s au CNV (Toulouse), co-président de FemixSports Occitanie, Président de Juvacom Médias, producteur et concepteur de films documentaires.

⁸ Journaliste, photographe et réalisatrice de films documentaires.

⁹ Voir affiche en annexe 2. Séances prévues : 25 mars à Dijon ; 23 avril au Brady à Paris ; 29 avril à Toulouse.

Saliou DIOUF¹⁰ et **Mohammed BEZZAOUI**¹¹ ont présenté leur travail de reportage sur l'équipe féminine professionnelle du Havre. Ce projet journalistique est l'occasion d'apporter un nouveau regard sur la pratique sportive et notamment sur le football féminin « *Ces joueuses sont talentueuses, elles ont une soif de réussite et l'envie de pouvoir en vivre* ».



« *On a pu faire le constat que bien avant la Coupe du Monde les instances de football, au niveau régional et national, ont souhaité promouvoir le football féminin avec le soutien aux équipes et la création de structures spécialisées pour le sport féminin. Au travers de notre reportage je me suis rendu compte que le football féminin n'est pas un simple divertissement ou un simple désir, c'est un réel objectif de vie. Les femmes et les filles que je côtoie rêvent de devenir footballeuses professionnelles, et ça n'existait pas avant ! Cela doit nous ouvrir des portes pour connaître les parcours, les cursus, les possibilités et les difficultés à surmonter* » Mohammed BEZZAOUI.

Leurs travaux permettent de mettre en lumière la force du vivier de recrutement que constitue l'Île-de-France pour les différentes équipes. Les équipes de football professionnel recrutent à 70% des jeunes issus des quartiers d'Île-de-France ; les femmes et les jeunes filles proviennent de ces mêmes quartiers, ont appris à jouer sur ces mêmes terrains avec ces mêmes garçons. « *Les quartiers sont des recruteurs de pépites* ». Toutefois, les écarts de salaires dans le monde du football professionnel restent trop élevés, cela étant dû notamment aux retombées financières des droits télévisés. Certains clubs sportifs accordent pourtant des rémunérations plus importantes à leurs joueuses.

¹⁰ Journaliste au titre de l'@gence de Grigny.

¹¹ Journaliste étudiant au titre de l'@gence de Grigny.

Guillaume VILLEMOT¹² est revenu sur la création de l’@gence¹³ dont l’idée est d’agir collectivement sur l’ensemble des leviers pour faire changer les regards sur les quartiers prioritaires. Aujourd’hui l’@gence possède 8 agences dans les territoires de Grigny, Roubaix, Evreux, Nantes, La Seyne sur mer, Vaulx-en-Velin, Villiers-le-Bel et Reims et l’objectif d’installer deux nouvelles agences en cœur de quartier avant l’été 2020 sur les territoires d’Allonnes et de Toulouse et pour la rentrée 2020 trois nouvelles agences sur les territoires de Bordeaux, Ajaccio et Montceau les Mines. La philosophie de l’@gence repose sur la médiatisation non pas du sensationnel mais de l’essentiel, pour montrer ce qui se passe réellement dans les quartiers et contribuer au changement de regard.



Sarah OURAHMOUNE présente l’opération « Sport féminin toujours » qui depuis 2014 et, à l’initiative du CSA et du ministère des Sports, s’inscrit dans la convention permanente du sport féminin pour valoriser la pratique féminine et ainsi permettre d’ancrer le sport dans les usages en combattant les stéréotypes et les discriminations. Selon le CSA, en 2017, si on considérait les chaînes hertziennes les plus regardées, les femmes n’étaient visibles qu’à environ un tiers du temps consacré annuellement au sport (événements, émissions, magazines).

Boudés par les chaînes nationales, les clubs inventent aujourd’hui leurs propres médias en créant leurs chaînes YouTube et en communiquant activement sur les réseaux sociaux.

Au-delà de la médiatisation du sport féminin, il est essentiel de se questionner d’une part sur les parents des sportives à laquelle peu de fédérations sont attentives et, d’autre part, à la féminisation des instances dirigeantes.

Le Comité national olympique et sportif français a initié le **programme « DIRIGEANTES »** qui a pour objectif de soutenir la féminisation des instances dirigeantes sportives et de valoriser l’engagement des femmes dans le sport et dont **Sarah OURAHMOUNE** est vice-présidente en charge des mixités.

¹² Membre du collège Personnalités qualifiées au CNV, Cofondateur de l’association Bleu Blanc Zèbre, Fondateur de l’@gence.

¹³ Voir présentation en annexe 3.

Aujourd'hui en France, sur trente-six fédérations olympiques, une seule, l'escrime, est dirigée par une femme, Isabelle Lamour. Un paradoxe, alors que certains sports comme la gymnastique ou l'équitation sont majoritairement pratiqués par des femmes, et une illustration de la faible représentation des femmes dans les instances dirigeantes sportives. Aujourd'hui, une fédération olympique sur six ne respecte pas le cadre légal en termes de représentation des femmes.

Bien que certaines fédérations s'organisent pour assurer la parité dans leurs bureaux exécutifs, les femmes occupent généralement les postes de secrétaire mais n'accèdent pas aux postes de présidence.

La loi¹⁴, si elle n'impose pas la stricte parité, impose néanmoins aux fédérations sportives où les femmes représentent un quart des licenciées ou davantage, au moins 40 % des sièges dans les instances dirigeantes – comité directeur ou conseil d'administration –. Pour les fédérations où les licenciées représentent moins du quart des troupes, l'obligation de direction paritaire descend à 25 %.

Autre problème : le mode de comptage. Le ministère des sports a confirmé au *Monde*¹⁵ vouloir à terme inclure dans le calcul des instances dirigeantes la composition des bureaux exécutifs. A l'heure actuelle, certaines fédérations les excluent et ne comptabilisent que les comités directeurs ou les conseils d'administration.

Mais aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect de ces prescriptions. A ce jour, deux fédérations sportives respectent cette loi : la Fédération Française de Judo et la Fédération Française d'Athlétisme.

A l'issue des échanges, les membres du CNV recommandent que :

- Les dispositions prévues dans la loi de 2014, qui imposent la mixité dans les instances dirigeantes ne soient plus conditionnées à la présence de 15% minimum de licenciées, et que **les bureaux exécutifs des fédérations respectent, de fait, la parité ;**
- Les dispositions prévues dans la loi de 2014, qui imposent la mixité dans les instances dirigeantes, **puissent être réaffirmées dans les conventions d'objectifs et de moyens des fédérations sportives en intégrant une sanction ;**
- **Les mandats des dirigeantes et des dirigeants soient limités dans le temps ;**
- **Les fédérations sportives présentent un binôme femmes-hommes pour s'assurer d'une gouvernance mixte** (comme en politique pour les élections départementales).

¹⁴ Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, chapitre III, article 63, et article L. 131-8 du code du sport.

¹⁵ Le Monde, 20 février 2020. www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/02/17/representation-des-femmes-dans-le-sport-20-des-federations-olympiques-ne-respectent-pas-la-loi_6029877_4355770.html.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS - TEMOIGNAGES DE VIE DE SPORTIVES

Discriminations croisées, violences et maltraitements : Quelles pratiques ?



11

FEMMES ET HANDICAP

Mandy FRANCOIS-ELIE, plusieurs fois médaillée olympique, vice-championne du monde d'athlétisme handisports, co-auteure du livre « De l'olympisme au handisport, toutes les médailles sont d'or », (édit. L'harmattan) témoigne : *« L'athlétisme a presque toujours été au centre de ma vie. Enfant, j'étais en admiration devant Marie-Josée Pérec, antillaise comme moi. C'est parce que je voulais faire comme elle que j'ai commencé à courir. Adolescente, l'athlétisme est peu à peu devenu une chose encore plus sérieuse. Mes performances laissaient à penser que j'avais la capacité de m'approcher du haut niveau. J'ai même possédé quelque temps un record, celui de Martinique, sur 400 m. »*



Née en 1989 au Lamentin en Martinique, détentrice du record de Martinique sur 400 m en 55.23 secondes, elle est victime d'un accident vasculaire cérébral en décembre 2008, et reste trois semaines dans le coma. Elle se réveille hémiparalysée et partiellement paralysée du côté droit. Elle va subir de nombreuses opérations.

Elle raconte son parcours quotidien pour surmonter cette épreuve et TOUT réapprendre pour vivre entre rééducation, opérations et entraînements intensifs : *« Le sport m'a donné le*

courage de me battre contre la maladie ». Elle garde des séquelles importantes et souffre d'aphasie.

Ce témoignage met notamment au centre des interrogations la question de la finesse du suivi sportif et de l'accompagnement médical que peuvent recevoir les sportives et les sportifs. Poussée par son entraîneur et son médecin sportif, ils n'ont pas entendu lorsqu'elle disait ne pas se sentir bien ! Elle en veut beaucoup au médecin. Ce défaut de prévention et de détection d'un possible accident est venu bouleverser la vie de cette jeune femme qui n'a pourtant jamais abandonnée et qui excelle aujourd'hui dans le handisport : « *Je ne suis pas handicapée, je suis en situation de handicap* ».

Et quel parcours ! Elle a remporté la médaille d'or sur 100 m aux JO de Londres en 2012, et est sacrée double championne du monde aux championnats d'athlétisme handisport en 2013 sur 100 m et 200 m. Médaille d'argent sur 100 m aux Jeux de Rio en 2016, elle devient vice-championne du monde en 2017. Elle est sacrée meilleure sportive de l'année 2017 lors de la Nuit des Champions par le CROSM (Comité régional olympique et sportif de Martinique). Elle prépare la médaille d'or aux Jeux de Tokyo !



FEMMES ET MIGRATION

Djenaba BAMBA, ancienne joueuse de football professionnelle dans l'équipe nationale des Super-Lionnes du Mali, témoigne de son parcours de vie.



Née en 1983 à Bamako au Mali. Alors joueuse professionnelle de football féminin au Mali, elle est repérée par le Président du FC Saint-Etienne à Bamako, ainsi que six autres joueuses.

Elle arrive en France en date du 14 décembre 2003 munie d'un passeport malien revêtu d'un visa de tourisme suite aux démarches légales réalisées auprès de l'Ambassade de France du Mali du président du Racing Club Saint-Etienne, dans le but de jouer au football. Il s'était rendu au Mali et au Cameroun recruter 7 jeunes filles dans l'objectif affiché d'intégrer son club.

« Je jouais professionnelle avec les « Super lionnes du Mali », je poursuivais néanmoins ma formation – photo et cinéma - après avoir fait secrétariat. Orpheline, au vu de l'aura du club, et la promesse de nous donner une carrière professionnelle footballistique, nous faire signer un contrat de travail et de nous obtenir un titre de séjour pérenne, j'accepte sa proposition. Cette offre constituait pour moi une très belle perspective dans la poursuite de ma passion. »

A leur arrivée en France, leurs conditions de vie vont rapidement engendrer la désillusion du rêve sportif auquel elles aspiraient. Elles ont été soumises à des tests de niveau, alors même qu'elles étaient professionnelles.

« Sans famille, sans amis, et sans aucune attache sociale, je vivais avec les 6 autres jeunes filles dans un appartement appartenant à la mère du Président du club, composé de 2 chambres. Une d'entre nous couchait dans le salon. Mon emploi du temps variait de semaine en semaine. De manière globale il est était composé de la manière suivante : musculation en début de semaine, entraînement de deux heures -19 h 30-21 h 30 -, souvent le mardi et le vendredi et matchs de football le week-end. Aucune formation ne m'a été proposée. Pour ces activités, j'ai perçu un dédommagement de 20 euros par semaine la première année, puis au vu de la qualité des résultats (passages dans les divisions supérieures), j'ai ensuite perçu entre 100 et 250 euros par mois. »

Les promesses d'avoir un contrat en bonne et due forme, une rémunération correcte, une reconnaissance professionnelle et un titre de séjour pérenne ne sont pas tenues. A la demande du club, Djenaba Bamba avait un titre de séjour annuel lui permettant d'avoir accès à des droits sociaux (CMU, APL, etc.). En 2008, à raison, la Préfecture fait savoir qu'elle ne renouvellera son titre de séjour qu'avec un contrat de travail : *« C'est justement ce que je souhaitais et qu'il m'avait promis »*.

A partir de ce moment les conditions se dégradent : *« Malgré la continuité des entraînements et des matchs de football, les convocations à l'assemblée générale du club en juin, l'appel à cotisation, l'attestation de mon appartenance au club, comme en juillet la reprise des entraînements du « groupe compétition », je n'ai plus touché un seul dédommagement. Blessée lors d'un entraînement et arrêtée pour six mois, je ne peux plus jouer, ni me faire soigner. N'ayant plus l'APL, la mère du Président a fait savoir que mes camarades et moi devons quitter l'appartement, et que, sans ressources, on ne pouvait louer. »*

En 2010, elle se retrouve à 20 ans, seule, avec une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Aujourd'hui, elle a un titre de séjour, est mariée et mère de deux petites filles. Elle a tourné la page, mais est dégoûtée du sport et du monde sportif.



Ce traitement de dépendance économique, d'exploitation et d'atteinte à la dignité humaine, n'est pas réservé qu'aux sportives... Combien de jeunes sportifs se sont aussi retrouvés ainsi « jetés » ... Le principe de dignité de la personne humaine figure dans de très nombreux textes nationaux et internationaux. La décision du Conseil constitutionnel en a fait un principe à valeur constitutionnelle en 1994 dans « les lois dites Bioéthique », et en 1997, le Conseil d'Etat a reconnu le principe de dignité humaine comme composante de l'ordre public.

A l'issue de ces témoignages –poignants-, le CNV préconise :

- Que pour les femmes et le handicap, **la médecine sportive dans les clubs soit plus respectueuse des joueuses, et qu'elle accompagne les joueuses après un accident, en terme de reconversion, de formation et en lien avec les collectivités et les entreprises ;**
- Que pour le « marché » des joueuses étrangères, **les clubs qui les recrutent reconnaissent en amont les compétences et les équivalences, et qu'elles puissent accéder auprès des préfetures à un titre de séjour sportif professionnel, et que leur parcours d'intégration et de reconversion soit financé.**

Et pour conclure sur une note positive, **Fabienne KELLER** et **Sarah OURAHMOUNE** souhaitent que les difficultés mises en lumière ces derniers temps ne découragent pas les jeunes filles et leur famille de pratiquer un sport quel que soient leur niveau ou leur ambition, **et notamment pour les jeunes filles et les femmes issues des quartiers populaires pour lequel il doit être et rester un vecteur d'émancipation.**



Les échanges scrupuleusement notés...

RECOMMANDATIONS DU CNV

Parce que ce qui est bon pour les femmes l'est aussi pour les hommes !

Sur la gouvernance des clubs :

Exiger que chaque fédération sportive désigne un ou plusieurs tiers de confiance formé(s) à recueillir la parole des victimes dont le parcours sportif et le sélection sont si dépendants de leurs entraîneurs dès leur plus jeune âge ; et sensibiliser les parents aux violences dans le sport ;

Prévoir que les dispositions prévues dans la loi de 2014 qui imposent la mixité dans les instances dirigeantes ne soient plus conditionnées à la présence de 15% minimum de licenciées, et que **les bureaux exécutifs des fédérations respectent, de fait, la parité** ;

Prévoir que les dispositions de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui impose la mixité dans les instances dirigeantes, **puissent être réaffirmées dans les conventions d'objectifs et de moyens des fédérations sportives, et les amender en intégrant une sanction financière ; et inscrire ces nouvelles dispositions dans le code du sport.**

limiter dans le temps les mandats des dirigeantes et des dirigeants ;

Les fédérations sportives présentent un binôme femmes-hommes pour s'assurer d'une gouvernance mixte ;

Pour les sportives :

Former les agents en charge de recueillir les témoignages du SNATED (119) ;

Que pour les jeunes filles et les femmes et le handicap, **la médecine sportive dans les clubs soit plus respectueuse des joueuses, et que les clubs accompagnent leur reconversion après une blessure ou un accident ;**

Que pour le « marché » des joueuses étrangères, **les clubs qui les recrutent reconnaissent en amont les compétences et les équivalences, qu'elles puissent accéder auprès des préfetures à un titre de séjour sportif professionnel, et que leur parcours d'intégration, de formation et de reconversion soit financé.** Collectivités locales et entreprises pouvant être mobilisées pour les accueillir ;

Et plus particulièrement pour le CNV : suivre d'ici à 2022, la création des 500 **maisons sport-santé** installées sur tout le territoire français, **et la priorité donnée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (nombre réel, accès, impact).**

DEVANT UN PUBLIC ATTENTIF...¹⁶



¹⁶ Un grand merci au service Communication de l'ANCT pour les photos, comme à Sonia Bosc, Marion Mangin et Valérie Delion-Grelier pour les leurs.

ANNEXE 1 - Les recommandations du 4 mars 2019

Mettre le sport au féminin !

« Il n'est pas acceptable que le sport demeure, dans certains quartiers, une activité pensée pour et par les hommes et pratiquée quasi exclusivement par des hommes, avancent de concert Fabienne Keller et Patrick Braouezec, vice-présidents du Conseil national des villes (CNV). C'est pourquoi, dans la perspective de la Coupe du Monde féminine, organisée par la France en juin-juillet 2019, le CNV a engagé un travail de réflexion et de recommandations sur ce sujet ».

Les membres du CNV, qui se sont réunis hier en séminaire, aux côtés d'universitaires, d'acteurs nationaux et locaux et en présence de Sarah Ourahmoune, championne olympique de boxe, personnalité qualifiée au CNV, publient 4 grandes recommandations pour faire en sorte que les femmes des quartiers populaires soient désormais plus nombreuses à pratiquer une activité sportive. Partant des contraintes structurelles qui sont celles des femmes des quartiers (temps, organisation, coûts financiers, contraintes familiales...), du manque de choix dans les activités sportives existantes (souvent pensées pour les hommes), ou encore des pressions psychologiques qui pèsent souvent sur les femmes, ces recommandations visent à faire du sport un vecteur d'émancipation pour les femmes des quartiers.

17

POUR ALLER PLUS LOIN

➤ Le constat : des freins à la pratique du sport qui sont connus

Des contraintes structurelles : le manque de temps, les contraintes familiales, les coûts financiers, la santé physique sont les premiers empêchements évoqués par les femmes. L'articulation entre les vies professionnelle et privée, en particulier familiale, laisse souvent peu de temps disponible pour pratiquer une activité sportive.

Des freins spécifiques : les pratiques sportives des femmes, moins variées que celles des hommes, nécessitent des équipements que l'on ne trouve pas toujours à proximité du domicile. Cette difficulté de trouver une activité sportive correspondant aux goûts des femmes, à leurs habitudes et à leurs temps de vie dans un périmètre restreint complique leur pratique de certains sports ou les oriente vers une offre privée qui peut être coûteuse.

Des stéréotypes de sexe : pression sur les corps des femmes, sentiment d'infériorité, sexisme, harcèlement. Et si la pratique du sport libre dans la ville (marche, jogging, vélo) se heurte aux facteurs limitant la présence des femmes dans l'espace public, le rapport au corps participe encore trop aux rapports sociaux de sexe.

➤ 4 grandes recommandations

1. MESURER :

. Construire les indicateurs pour analyser les politiques sportives sous l'angle de la budgétisation sensible au genre (*gender budgeting*), fixer des objectifs annuels d'amélioration dans les programmations des contrats de ville et évaluer les résultats.

[Les hommes sont-ils plus nombreux à bénéficier d'une aide publique par l'intermédiaire de leur association ou de leur club sportif ? Les activités sportives majoritairement masculines sont-elles davantage subventionnées que les activités majoritairement féminines ? Les hommes bénéficient-ils de plus d'offres d'activité correspondant à un stéréotype de genre que les femmes ? Quel soutien est apporté aux financements d'offres d'activités sportives ?

- . Faire expertiser les équipements sportifs et les lieux de pratiques informelles par les sportives elles-mêmes (douches, vestiaires, tiers-lieu d'accès à des services, au numérique, lieu de gardes d'enfants – coins goûter, coins lecture- ...). Inclure une expertise égalité femmes-hommes dans la maîtrise d'œuvre des équipements sportifs, et leur accès et leur usage.
- . Mesurer la représentation des femmes sportives dans les médias.

2. CORRIGER :

- . Former et sensibiliser l'encadrement professionnel et bénévole aux questions de mixité, de parité et de genre.
- . Eduquer les jeunes à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport, à l'école, dans les clubs, mais aussi dans les espaces publics, par exemple en développant les pratiques mixtes encadrées.
- . Veiller à ce que les jouets proposés aux enfants n'induisent des pratiques de développement corporel genré.
- . Proposer des espaces de pratique entre femmes (idée d'un sas) pour une prise de confiance en soi.
- . Favoriser une communication interne entre sections et associations féminines pour le développement des pratiques sportives des femmes, en y associant les entreprises du territoire.
- . Coordonner les actions locales : Créer un comité d'expertes pour le sport au féminin.
- . Enseigner l'histoire du sport à l'école / en collège afin de mettre en avant le combat de femmes pour l'accès à des disciplines sportives (marathon, boxe ...)

3. AGIR

. **Lutter contre les discriminations** : lutter contre les discriminations croisées (femmes et handicap, femmes et migrations, femmes âgées), par exemple à travers une charte contre le sexisme et l'homophobie dans le sport.

. **Inciter** les instances décisionnelles du sport (commissions municipales ou para municipales, conseils d'administration, encadrement professionnel) à aller vers **une parité femmes-hommes** dans toutes les instances et à tous les niveaux.

. **Communiquer** : développer les actions médiatiques de promotion du sport au féminin et travailler sur le langage (pourquoi parler d' « équipe de France féminine de foot », et d' « équipe de France de foot » s'agissant des championnats masculins?).

4. INNOVER : Faire des quartiers les lieux d'innovation du sport au féminin

. **Aider les familles** :

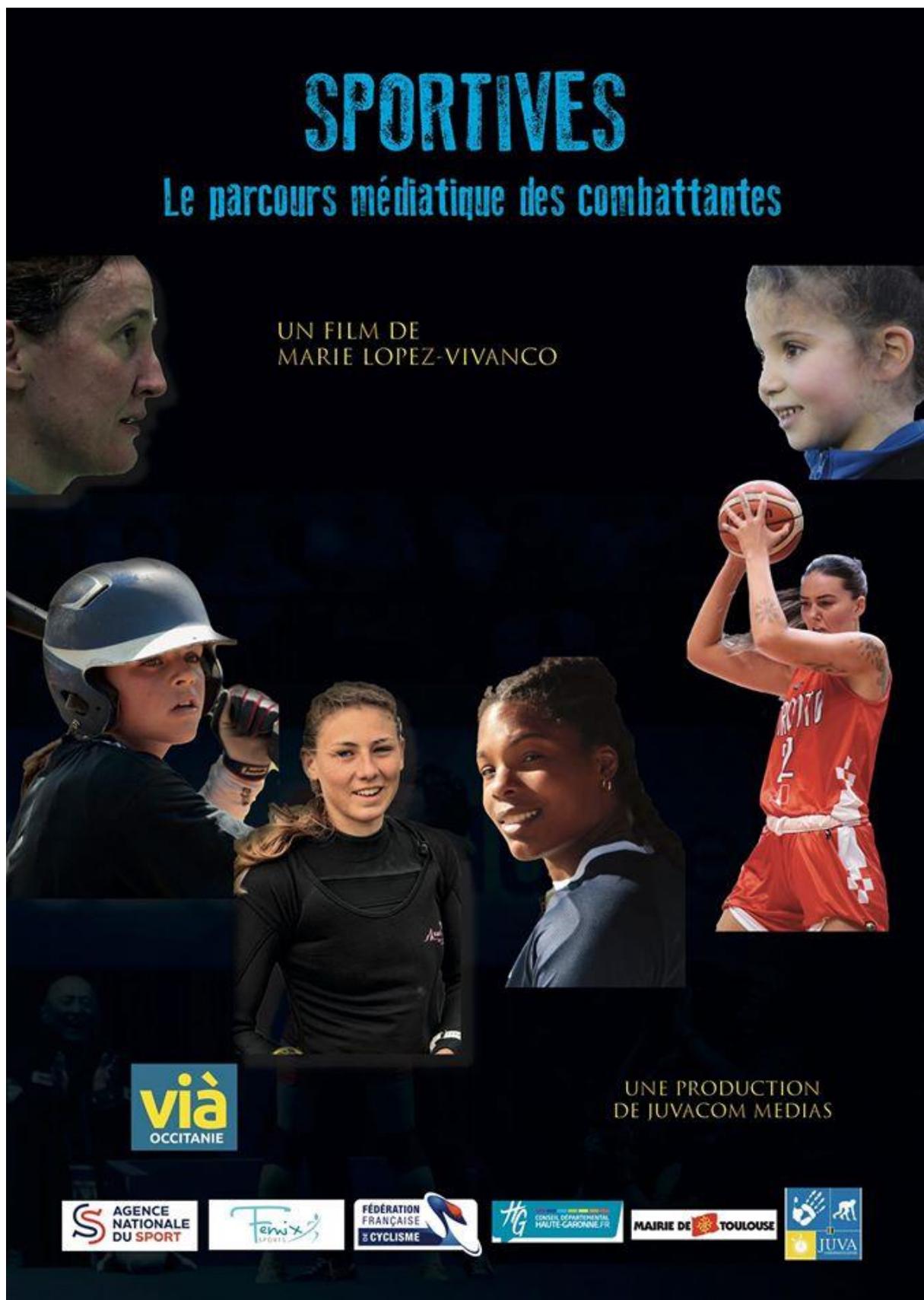
- . Inciter et soutenir les pratiques sportives libres en famille.
- . Adapter les heures d'ouverture des équipements aux horaires des femmes.
- . Offrir des possibilités de gardes d'enfants.

. **Encourager la présence des sportives dans la ville** :

- . Proposer des parcours sportifs pour les femmes, pour affirmer et sécuriser le sport libre dans la ville.
- . Organiser la réappropriation des espaces sportifs d'accès libre par les femmes.

Parce que ce qui est bon pour les femmes des quartiers populaires est bon pour toutes les femmes et tous les hommes.

ANNEXE 2 – Affiche du film documentaire « Sportives. Le parcours médiatique des combattantes »



Nos valeurs

- CONFIANCE**
Passer du principe de précaution à celui de confiance pour donner à la jeunesse des quartiers une place et une voix.
- INDÉPENDANCE**
Garantir l'indépendance grâce à une double structure associative et commerciale.
- PROXIMITÉ**
Se déployer localement en lien avec le tissu associatif et les partenaires institutionnels.

Les partenaires

L'@GENCE²

L'ESSENTIEL

Agence d'information & de formation

L'actualité des quartiers : passer du sensationnel à l'essentiel.

Notre mission

Le rapport aux médias change mais pas le traitement de l'actualité des quartiers, où la recherche ponctuelle du sensationnel prime sur celle d'une information objective et complète.

Dans ce contexte, la mission de L'@GENCE² est de renverser la donne en valorisant médiatiquement les quartiers prioritaires où vivent 5,5 millions de personnes et ainsi contribuer à les revitaliser.

Pour ce faire, L'@GENCE² est à la fois agence d'information et agence de formation.

Une agence de formation

- Une formation généraliste aux métiers de l'information : monteur, vidéaste, journaliste, photographe, preneur de son, éducateur aux médias, etc.
- Une formation en alternance pendant 1 an combinant chaque mois pour les apprentis :
 - 1 semaine de cours dispensés par l'ESJ Lille.
 - 3 semaines de formation terrain au sein de l'antenne locale.
- Un diplôme reconnu par l'État, labellisé par l'ESJ Lille.
- Des postes réservés au sein du pôle édition de L'@GENCE².

Une agence d'information

- Recueillir et relayer l'information sous la forme d'un fil d'actualité diffusé sur le site internet de L'@GENCE².
- Commercialiser des reportages et des récits auprès des médias traditionnels, des décideurs politiques et économiques au travers des offres d'abonnement.

Nous contacter

www.lagencedesquartiers.com

Vous souhaitez en savoir plus ?
contact@lagencedesquartiers.com

Notre ambition

- Informier sur le quotidien de la vie des quartiers.
- Former des jeunes issus des quartiers prioritaires aux métiers de l'information.
- Développer l'employabilité dans les quartiers.
- Soutenir la vie économique dans les quartiers prioritaires.
- Contribuer à une meilleure représentativité sociale au sein des médias traditionnels.
- Revaloriser l'image des quartiers aux yeux de la société française.

Critères de sélection

- ✓ Être âgé de 18 à 30 ans.
- ✓ Être issu des quartiers prioritaires.
- ✓ Ni en emploi, ni en stage, ni en formation.
- ✓ Savoir lire et écrire.
- ✓ Pratiquer deux langues, de préférence.

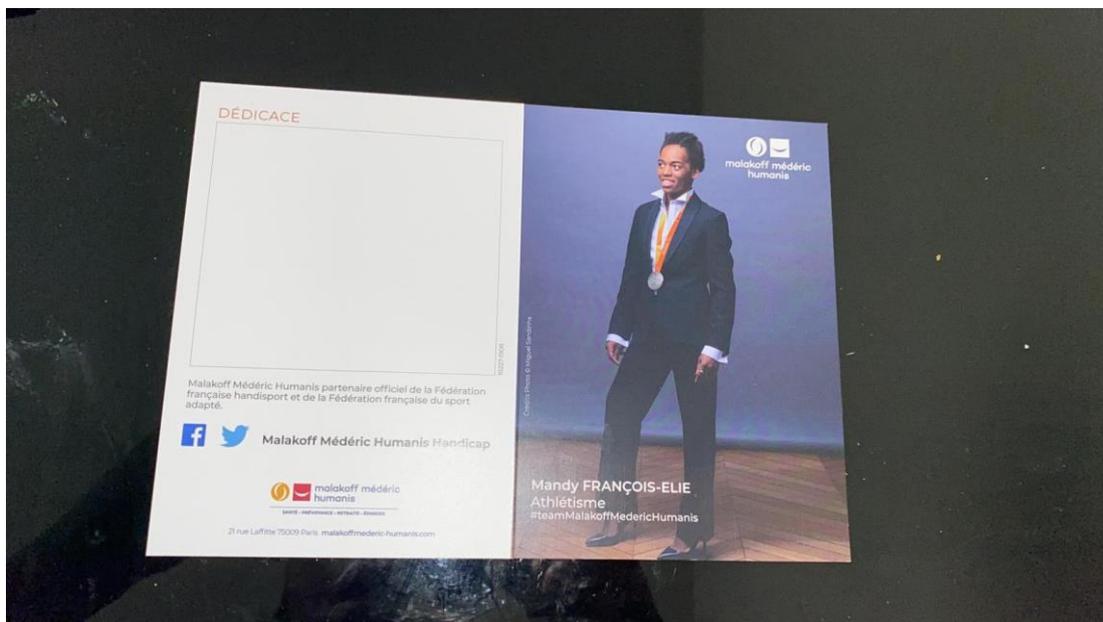
Clients

- Médias on et off line locaux, nationaux et internationaux ;
- Entreprises ;
- Décideurs politiques et économiques : partenaires sociaux, État et Collectivités.

Chiffres clés

15 agences régionales en France métropolitaine	5 agences en Outre-mer	300 jeunes en formation par an en métropole et Outre-mer	80 journalistes et chroniqueurs du quotidien sur le terrain	25 salariés en fonction support
--	----------------------------------	--	---	---

ANNEXE 4 – Mandy FRANCOIS-ELIE



21



DOCUMENTS REMIS EN SEANCE

CSA (2017) « Rapport sur la diffusion de la pratique féminine sportive à la télévision »

ONPV (2017) « La pratique sportive licenciée », Rapport annuel ONPV 2017

ONPV (2018) « Accessibilité à pied aux équipements sportifs : une bonne couverture mais une offre peu variée », Rapport annuel ONPV 2018

CNV (2019) « Mettre le sport au féminin ! », Communiqué de presse

CNV (2019) « Sport au féminin en QPV, Vecteur d'émancipation ? », Compte rendu du séminaire interne du 4 mars 2019.

CNV (2019) « Le CNV soutient les BLEUES ! Vive le sport au féminin ! », Communiqué de presse

CGET (2019) « Le sport au service de la cohésion : Démarches, méthodes, outils et panorama d'initiatives associatives »

Ile-de-France (2019) « Rapport sur la place des femmes dans le sport en Ile-de-France »

FIFA (2019) « Record d'audience pour la finale de France 2019 », Communiqué de presse FIFA

CNV (2020) « Recommandations sur le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère du numérique »

Ministère des sports (2020) « Sport féminin toujours : rendez-vous les 1^{er} et 2 février 2020 », article paru sur le site du ministère le 28 janvier 2020

Ministère des sports (2020) « Convention nationale sur la prévention des violences sexuelles dans le sport », article paru sur le site du ministère le 22 février 2020

Ministère des sports (2020) « Convention nationale sur la prévention des violences sexuelles dans le sport », programme de la journée du vendredi 21 février 2020

Ministère des sports (2020) « Prévenir les violences sexuelles dans le sport : Tous concernés »

Le Monde (2020) « Représentation des femmes dans le sport : ces fédérations olympiques qui ne respectent pas la loi », article paru dans Le Monde le 17 février 2020